

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11210

présenté par

M. Clouet, M. Amard, M. Arenas, M. Boyard, M. Delogu et Mme Leduc

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« d'un objectif global de dépenses porté respectivement à 5,1 % et à 5,2 % dans les champs des personnes âgées et des personnes handicapées. »

les mots :

« de la promesse non tenue d'une grande loi grand âge permettant de réellement anticiper les besoins et l'établissement d'un service public pérenne de la dépendance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous dénonçons l'absence de la promesse loi Grand âge par E. Macron depuis 5 ans. Cette loi Grand âge pourrait bien se montrer essentielle, bien que tardive, lorsque les effets néfastes de la retraite à 64 ans auront laissé leurs marques d'usure sur les corps des travailleurs.